

26 juin 2012

12.350

Question Doris Angst**Surface d'assolement en péril?**

Dans notre canton, des terrains agricoles classés en surface d'assolement (SDA) continuent à disparaître sous le béton. Dernier exemple: à Cornaux, un terrain de 27.518 m², classé comme SDA, va être affecté en zone artisanale et commerciale afin de permettre l'installation d'un centre commercial.

La Confédération a assigné un quota de 6700 ha de SDA à notre canton.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

- Si une compensation avec des surfaces de qualité agro-pédologique équivalente est prévue et si oui, où?
- Si, avec la disparition de 27.518 m² de SDA le canton respecte toujours le quota tel que défini dans le plan sectoriel des SDA de la Confédération, soit 6700 ha?
- Si tel n'est pas le cas, quelles mesures pense-t-il prendre?

Cosignataires: G. Hirschy, G. Würgler, K. Phildius, M-F Monnier Douard, L. Debrot, F. Jeandroz, T. Buss et D. de la Reussille.